



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V715-2022-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V715-2022-00	Règlement complémentaire au règlement numéro V596-14 concernant les systèmes d'alarme et d'incendie applicable par la Sûreté du Québec ou toute autorité compétente	L'objet de ce règlement consiste à permettre à la Ville de réclamer un montant d'argent lorsqu'un système d'alarme-incendie est déclenché inutilement.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 19 mai 2022

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**